

## COMMUNIQUE SUR LA MOBILISATION DU 29 NOVEMBRE DANS LES YVELINES

De nombreux débrayages sont recensés dans les collectivités des Yvelines : Saint Cyr, Plaisir, Les Clayes, Versailles, Fontenay le Fleury, Mantes la Jolie, Mantes la Ville, Limay, Sitreva de Rambouillet, Communauté Urbaine GPSO, Bois d'Arcy, Carrières, Achères (rassemblement local à 9h :80 agents), au Conseil Départemental,

A 11h, plus de 400 personnes se sont rassemblées devant la Préfecture des Yvelines, pour exiger les moyens nécessaires afin d'exercer nos missions de Service Public. Une délégation des Travailleurs Sans Papier a rejoint les Agents Territoriaux pour dénoncer le manque de moyen en personnel dans les services de la Préfecture en charge du traitement des dossiers de régularisation.



Une délégation composée de 5 camarades représentative de la diversité des collectivités présentes (CD, CU-GPSO, Achères, Mantes la Ville et 1 représentant des communes sur l'UL des Clayes) a été reçue par Monsieur le Préfet. 1h30 de rencontre durant laquelle nous avons abordé, à partir d'exemples concrets, les sujets suivants :

- Les conséquences de la diminution des dotations de l'Etat sur le personnel, les conditions de travail et le niveau du service public rendu aux usagers
- Le transfert des compétences des communes via l'intercommunalité : non respect de la loi sur les droits des personnels, procédures non respectées à 1 mois de l'échéance, dialogue social inexistant, passage en force des dossiers en CTP, non respect du droit syndical....
- La fusion du CD 78 et du CD 92, son impacte sur l'emploi, les conditions de travail et les missions de service public de proximité
- La précarité grandissante (vacataire, CDD à répétition, Contrat d'Avenir sans avenir et sans formation, emplois permanents vacants ou occupés par des contrats,...)
- Les conditions de travail, la souffrance au travail, les procédures de mise en retraite d'office sans recherche de reclassement, les accidents du travail non reconnus, ...
- La remise cause du temps de travail, des congés, des droits locaux acquis, des droits syndicaux...

Monsieur le Préfet s'est engagé à exercer son rôle de contrôle de légalité et à regarder attentivement les cas et les dossiers que nous lui avons remis (Les Clayes, Achères, CU GPSO), que ce soit sur les délibérations et aussi les actions engagées par les communes. Sur la CU GPSO, une rencontre avec le Président est prévue, il ne reviendra pas sur le fond des transferts de compétence au 1/1/2017, mais va étudier les questions liées au personnel (respect des procédures et de la loi), voir un délai supplémentaire pour les transferts, le contenu de certaines compétences comme la voirie pourront peut-être évoluer, exemple la propreté.

**Notre délégation a insisté sur la nécessité de redonner les moyens financiers et humains aux services publics, seuls outils garants de la cohésion sociale dans nos territoires**

**LE SERVICE PUBLIC LOCAL n'est pas à vendre, il est NOTRE BIEN COMMUN**